



Compte rendu de la réunion du 3 mars 2025

Objet : Impact de la TVA de 20% sur les écoles privées au Royaume-Uni

Le 3 mars 2025, une réunion a été organisée par M. Laurent Saint-Martin, Ministre délégué auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargé du Commerce extérieur et des Français de l'étranger, en présence des proviseurs et présidents d'association des écoles françaises homologuées à Londres.

Étaient également présents : l'Ambassadrice de France au Royaume-Uni, Mme Hélène Duchêne, le Consul Général, M. Samer Melki, la conseillère culturelle, Mme Anissia Morel, le sénateur, M. Olivier Cadic, ainsi que des conseillers consulaires. Cette rencontre s'est tenue au consulat de France à Londres.

1. Introduction du ministre

Le Ministre a ouvert la réunion en procédant à un tour de table afin de recueillir les témoignages des différents établissements scolaires. L'objectif était de comprendre comment la nouvelle législation britannique, imposant une TVA de 20% sur les écoles privées, était perçue par les familles au sein des établissements français de la capitale britannique.

2. Intervention de la Présidente de l'Association des Parents d'Élèves

Dans mon intervention, en tant que Présidente de l'Association des Parents d'Élèves du Lycée Français Charles de Gaulle, j'ai exprimé les inquiétudes de notre communauté scolaire. J'ai souligné les difficultés croissantes rencontrées par nos familles suite à l'annonce du Brexit, qui se trouvent déjà confrontées à des circonstances économiques défavorables depuis 5 ans.

- Les conséquences du Brexit, qui ont généré une perte d'élèves pour notre établissement, une incertitude et des pertes substantielles pour de nombreux parents,
- La crise sanitaire du COVID-19, qui a exacerbé les tensions financières,
- L'inflation généralisée, qui a entraîné une hausse continue des frais de scolarité au cours des dernières années.

Malgré nos efforts pour sensibiliser les familles, notamment par l'organisation de réunions d'information et d'un webinaire sur la gestion budgétaire initié par notre direction, certains parents continuent d'exprimer un mécontentement croissant. Ces derniers ont du mal à accepter le fait que cette nouvelle taxe n'est pas le fruit d'une décision prise par l'établissement ou par l'État français, mais bien d'une politique fiscale imposée par le gouvernement britannique et que depuis 5 ans les frais de scolarité ont déjà été régulièrement augmentés.

3. Proposition du ministre

Le Ministre, après avoir entendu les retours des différents établissements, a proposé de prendre des mesures pour tenter de clarifier cette situation complexe. Ainsi, un nouveau webinaire sera organisé **le 2 avril 2025 à 17h45**, à l'attention des familles françaises du Royaume Uni, afin que M.le Ministre en personne puisse pour réexpliquer les raisons de cette augmentation des frais de scolarité. Il a précisé que la hausse était essentiellement due à l'instauration de la TVA à 20% et pour ces dernières années à la situation économique générale, marquée par une inflation importante qui impacte directement le coût des services dans un



établissement d'envergure comme le nôtre. Le Ministre espère que cette initiative permettra de dissiper les malentendus et de restaurer un climat plus serein au sein de la communauté scolaire.

4. Conclusion

En conclusion, le Ministre a insisté sur le fait qu'il n'existait pas de responsable particulier dans cette situation, mais que l'augmentation des frais de scolarité est le résultat d'une combinaison de facteurs externes, notamment les politiques fiscales britanniques et les difficultés économiques mondiales. Son objectif est de favoriser un dialogue constructif avec les familles et de permettre un apaisement des tensions actuelles.